

all

LE CHEF
DU
DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 18 avril 1972

Ba 19. Apr. 72 18

o.144.511 - VH/zd

Monsieur Nello Celio
Président de la Confédération
Chef du Département des finances
et des douanes

B e r n e

Laboratoire européen de biologie moléculaire

Monsieur le Président de la Confédération,

Depuis la deuxième session ordinaire de la Conférence européenne de biologie moléculaire (CEBM), qui s'est tenue à Genève les 2 et 3 décembre dernier, les études concernant la création d'un laboratoire européen de biologie moléculaire se sont activement poursuivies. Plusieurs groupes de travail ont examiné très attentivement les divers aspects du projet établi par le Professeur John Kendrew, prix Nobel, secrétaire général de la CEBM, avec le concours des scientifiques de très haut niveau qui sont groupés dans l'Organisation européenne de biologie moléculaire (OEBM), institution de statut privé que la CEBM a chargée d'exécuter son programme.

Les réunions qui se sont succédé à Genève, Paris et Amsterdam n'ont cependant pas encore abouti à un accord complet et la session extraordinaire qui avait été prévue pour la fin de ce mois en vue de la

- 2 -

signature d'un instrument juridique a dû être repoussée de la fin de ce mois-ci à celle de juin prochain. En attendant, de nouveaux colloques auront lieu à Bruxelles et le Groupe directeur des travaux, présidé par le chef de la délégation suisse, fera le point de la situation à Genève, le 24 mai.

Les mérites scientifiques du projet Kendrew sont généralement pleinement reconnus. Les seules réticences sont venues de la Grande-Bretagne, mais il semble bien qu'elles se dissiperont dans un proche avenir. En ce qui concerne notre pays, le Conseil suisse de la science, constamment tenu au courant de l'évolution des travaux par les soins de la Division de la science et de la recherche et du Département politique, a récemment renouvelé son approbation du projet, sur la base des dernières informations disponibles, et explicité sa position dans une lettre qu'il m'a adressée le 28 mars dernier, dont le texte a été également envoyé à votre Département et dont copie se trouve ci-annexée. Dans cet exposé, le Conseil de la science a relevé qu'une option avait été prise pour faire de la biologie moléculaire un centre de gravité pour la Suisse et affirmé que le laboratoire est une nécessité pour que la recherche suisse puisse continuer à avoir sa pleine éclosion au niveau international. En particulier, le laboratoire européen faciliterait la formation et le perfectionnement des chercheurs du troisième cycle, pour lesquels des solutions satisfaisantes n'ont pas été trouvées en Suisse.

Sur le plan financier, cependant, le projet se heurte à des obstacles constitués par l'attitude de la France au premier chef, de la Grande-Bretagne en second

lieu. En enregistrant que les dernières propositions budgétaires présentées par le Professeur Kendrew à la fin de 1971 comportaient, par rapport aux premières prévisions avancées en 1969, une forte augmentation, les représentants français ont fait valoir que les prévisions budgétaires élaborées par leur gouvernement s'étaient fondées sur les chiffres de 1969. Tout en reconnaissant l'importance de la contribution financière exceptionnelle offerte par la République fédérale d'Allemagne eu égard au choix d'Heidelberg comme site du laboratoire, ces représentants constataient que la contribution allemande ne suffirait pas à rétablir l'équilibre. Dans ces conditions et compte tenu des projets nationaux français, ils devaient, au stade actuel, limiter malheureusement la contribution de leur pays à un maximum annuel de cinq millions de francs français pour le budget de fonctionnement, leur position étant cependant plus souple pour les investissements de base.

Les Britanniques estiment, de leur côté, que diverses économies pourraient être réalisées et amener une réduction assez sensible des dépenses.

Les autres pays, en revanche, n'ont pas demandé expressément de suppressions ou de diminutions des dépenses. Néanmoins, on peut dire qu'il existe un consensus certain en faveur d'économies.

Le Conseil suisse de la science s'est aussi penché sur les aspects financiers du projet. Il a considéré que la contribution spéciale de la RFA rétablissait raisonnablement l'équilibre financier et que la part de la Suisse, évaluée de 3 % à 5 % selon le nombre prévisible des

participants (partant d'un minimum de 300.000.- francs suisses en 1973 pour aboutir à un maximum de 1.569.000.- francs suisses en 1979), ne serait pas disproportionnée aux efforts consentis sur le plan national, même si on y ajoute la contribution ordinaire due à la CEBM elle-même (les deux contributions ensemble atteignant vraisemblablement un total de quelque 1.800.000.- francs suisses en 1979).

A moins d'une répartition des contributions fondée sur une autre base que celle du PNB (éventualité que l'on peut écarter d'emblée), la réduction voulue par la France se traduirait en fait par une réduction de 40 % sur l'ensemble du projet. Cela étant, le Professeur Kendrew n'a pu prendre sur lui d'établir de nouvelles prévisions financières, mais a demandé de pouvoir consulter la communauté scientifique intéressée, c'est-à-dire le Conseil de l'OEBM et le Comité scientifique consultatif provisoire qui a été désigné par la CEBM. Ce sera l'objet principal des entretiens de Bruxelles.

Entre-temps, le gouvernement de Bonn fera certainement des démarches auprès des autorités françaises et britanniques, car il tient beaucoup à la réussite du projet. Il n'est d'ailleurs peut-être pas exclu qu'il puisse faire un effort financier supplémentaire pour assurer cette réussite; en ce cas toutefois, le laboratoire risquerait de prendre un caractère allemand trop marqué, ce qui déplairait à plusieurs des Membres (notamment aux Pays-Bas, qui ont déjà témoigné un vif intérêt pour le projet).

Etant donné le rôle déterminant joué par notre pays, comme vous le savez, pour la création d'une coopération

- 5 -

européenne de biologie moléculaire et le fait également que la présidence de la CEBM est toujours en mains suisses, nos réactions sont observées de près par les délégations des autres pays. Toutefois, notre délégation a dû, à la demande de l'Administration fédérale des finances, désireuse de ne pas s'engager pour l'avenir, rester jusqu'à présent dans une certaine réserve. Aux réunions qui vont se tenir, les délégués suisses souhaiteraient vivement pouvoir sortir de cette réserve et prendre une position plus nette que jusqu'ici en faveur du projet, ce qui est également le vœu du président de la CEBM.

Sur la base, en premier lieu, du préavis très favorable du Conseil suisse de la science, considérant ensuite la part majeure de notre pays dans le lancement de la coopération européenne de biologie moléculaire qui, en ses débuts, s'est affirmée exemplaire, j'espère vivement que vous verrez maintenant la possibilité d'autoriser nos délégués à prendre pleinement position en faveur du projet de laboratoire, y compris ses implications financières, sous réserve, bien entendu, des décisions, d'abord, du Conseil fédéral, dont nous devons demander les instructions en tout état de cause pour la prochaine session de la CEBM, et des Chambres fédérales, ultérieurement. En ce cas, la délégation suisse ne manquerait pas de s'employer, comme elle l'a déjà fait, à obtenir une diminution du coût du projet compatible avec les buts visés.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien donner à la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma haute considération.

Graber